



Bureau du Droit public général

Dossier suivi par BORDES Christine & MOUROT Eric

Paris le

Ville de Paris c : ASSOCIATION LA FORGE DE BELLEVILLE
dossier n° 2009-CXPB-0092
inst. n° 0907158/9-1

LE MAIRE DE PARIS

à

MADAME LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS
STATUANT COMME JUGE DES REFERES-----
MEMOIRE EN DESISTEMENT
-----POUR La Ville de Paris, représentée par son Maire en exerciceCONTRE L'ASSOCIATION LA FORGE DE BELLEVILLE

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Paris le 29 avril 2009 sous le numéro 0907158/9-1, la Ville de Paris a demandé à Madame la Présidente du Tribunal de bien vouloir ordonner l'expulsion de l'association LA FORGE DE BELLEVILLE des locaux qu'elle occupait sans droit ni titre sur le domaine public, au 23-25 rue Ramponneau à PARIS 20^{ème}.

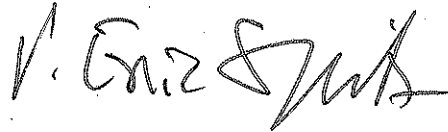
L'association ayant procédé à la remise des clés des locaux susmentionnés à l'issue d'une ultime réunion de concertation qui s'est tenue le 18 mai, la requête aux fins d'expulsion n'a plus lieu d'être. La Ville de Paris souhaite donc se désister de son action et demande qu'il plaise à Madame le Président du tribunal administratif de Paris statuant comme juge des référés de bien vouloir lui en donner acte.

PAR CES MOTIFS,

L'exposante conclut qu'il plaise à Madame le Président du Tribunal Administratif de Paris :

De prendre acte de la demande de désistement de la Ville de Paris dans l'instance n°0907158/9-1.

Pour le Maire de Paris par délégation,



Pierre-Eric SPITZ
Directeur des affaires juridiques